

jugé qu'une subvention modeste versée par le gouvernement canadien constituerait un placement utile.

M. Douglas: Plusieurs provinces ont aussi accordé des subventions.

L'hon. M. Nowlan: Cette association existe depuis nombre d'années.

L'hon. M. Gordon: Je crois que cette institution a été établie vers 1948. Si ma mémoire est fidèle un fonctionnaire compétent de la Saskatchewan est président de l'Association et il s'est adressé à moi non seulement pour demander que cette subvention soit renouvelée, mais que les gouvernements fédéral et provinciaux étudient la possibilité de l'augmenter à l'avenir. Le gouvernement étudie la question.

M. Herridge: Je ne m'oppose pas à la subvention, mais j'espère que le ministre pensera aux autres groupements qui veulent obtenir des subventions en vue de se perfectionner.

M. Olson: Je n'ai pas de question à poser au sujet de ce crédit, mais je voudrais savoir si le ministre va répondre aux questions que je lui ai posées au sujet des frais de la dette publique.

L'hon. M. Gordon: Je voudrais d'abord me reporter aux observations de l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings. Comme il l'a indiqué, il s'agit ici de prévisions budgétaires qu'il a établies lui-même. Il est peut-être un peu plus élogieux en ce qui concerne leurs objectifs et leur contenu que je ne l'eusse été moi-même, étant donné que ce ne sont pas mes prévisions; mais je dois reconnaître que ces prévisions étaient bien préparées; sans hésitation je me joins à mon honorable ami pour les approuver, et pour remercier les membres du comité qui ont bien voulu les entériner.

En ce qui concerne les intérêts sur la dette publique, je me bornerai à dire que le montant total de cet intérêt dépend de deux éléments: l'importance de la dette et le taux courant de l'intérêt. Aucun gouvernement, que je sache, n'a trouvé le moyen de dissocier ses déficits de l'augmentation de la dette publique. J'ai signalé à certaines personnes en dehors de cette enceinte que c'est le prix que nous devons fatalement payer pour nos déficits; je pense—comme l'a d'ailleurs dit si clairement l'autre jour le ministre de la Justice au nom du premier ministre—qu'à certains moments les déficits sont utiles. Mais le résultat est que la dette publique s'accroît sans cesse et, naturellement, le taux de l'intérêt monte parallèlement.

En ce qui concerne le niveau de l'intérêt, nous savons tous qu'il dépend d'un bon nombre de facteurs mais un des faits concrets de

[L'hon. M. Gordon.]

l'économie canadienne est le suivant: si notre taux d'intérêt était moins élevé que le taux courant des pays étrangers, nous constaterions une fuite de capitaux, fâcheuse pour le progrès du pays. C'est pour cela que notre dette s'accroît et que le montant de l'intérêt monte en proportion.

M. Olson: Cet accroissement, entre l'année financière 1962-1963 et l'année 1963-1964, a été de 92 millions de dollars, c'est-à-dire entre 12 et 14 p. 100. Cette augmentation est disproportionnée à l'accroissement de la dette globale. Je me demande s'il y a ici d'autres raisons.

L'hon. M. Gordon: L'autre facteur, bien entendu—et la question supplémentaire m'a paru bien amenée—c'est qu'il y a eu un certain nombre de remboursements d'émissions vendues au cours de la guerre, alors que les taux d'intérêt étaient très faibles. Il a fallu rembourser ces obligations aux taux courants, qui sont sensiblement plus forts. Voilà qui explique en grande partie la situation.

J'aimerais dire un mot à propos des deux questions soulevées par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Il a soutenu que notre pays devait prendre les mesures voulues pour diriger ses propres affaires et sa propre économie. J'abonde dans son sens. D'autre part, il conviendra sans doute avec moi que c'est plus facile à dire qu'à faire. Je n'en crois pas moins que les mesures que nous avons adoptées vont se révéler plus efficaces au cours des années à venir que certains critiques sont portés à le penser. L'honorable député de Digby-Annapolis-Kings a parlé de dialogues, de consensus et que sais-je encore. Je suis content de n'être pas le seul à m'interroger à propos de ce mot «dialogue» qu'on accommode à toutes les sauces par le temps qui court.

L'hon. M. Nowlan: Bravo!

L'hon. M. Gordon: Je croyais que cela se rattachait à des questions matrimoniales, mais apparemment, ce n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, laissons cela. J'imagine que chaque fois qu'on présente de nouvelles mesures et, à plus forte raison, les mesures du genre dont il a été question, il y aura toujours des divergences d'opinion et de grandes divergences. Ce fut certes le cas ici. Un grand nombre de ceux qui s'y opposaient, m'ont appelé dernièrement pour me dire qu'ils en étaient venus à penser différemment. Je ne dis pas que, pour l'instant, l'accord se soit fait à ce propos, mais j'espère que ce sera le cas dans un avenir prochain.

L'hon. M. Nowlan: Je ne vous ai pas encore appelé.